

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

- **Nom du produit:** **PEROXAN CU-80 L**
- **Identification chimique:** alpha, hydroperoxyde d'alpha-diméthylbenzyle
- **No CAS:** 80-15-9
- **No EINECS:** 201-254-7
- **Numéro index:** 617-002-00-8
- **Numéro d'enregistrement:** 01-2119475796-19

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Emploi de la substance / de la préparation**Initiateur de réaction
Pour utilisation industrielle

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- **Producteur/fournisseur:** PERGAN GmbH
Hilfsstoffe für industrielle Prozesse
Schlavenhorst 71
D-46395 Bocholt
Tel: +49 2871 9902-0
Fax: +49 2871 9902-50

· **Service chargé des renseignements:**Protection de l'environnement / Sécurité du travail
Personne compétente : E-mail : msds@pergan.com

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

- Tel: +49 2871 9902-0

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Org. Perox. F	H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
Acute Tox. 4	H302 Nocif en cas d'ingestion.
Acute Tox. 4	H312 Nocif par contact cutané.
Acute Tox. 3	H331 Toxique par inhalation.
Skin Corr. 1B	H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Eye Dam. 1	H318 Provoque de graves lésions des yeux.
Carc. 1B	H350 Peut provoquer le cancer.
STOT SE 3	H335 Peut irriter les voies respiratoires.
STOT RE 2	H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Asp. Tox. 1	H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Aquatic Chronic 2	H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**· **Pictogrammes de danger**

La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.



GHS02 GHS05 GHS06 GHS08 GHS09

· **Mention d'avertissement**

Danger

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**hydroperoxyde de alpha,alpha-diméthylbenzyle
cumène
2-phénylpropane-2-ol· **Mentions de danger**

H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
 H302+H312 Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.
 H331 Toxique par inhalation.
 H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 H350 Peut provoquer le cancer.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P220 Conserver à l'écart des impuretés, de la rouille, des produits chimiques en particulier les acides et les alcalis concentrés et les accélérateurs (sels de métaux lourds et amines).
 P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 10.12.2024

Version: 11 (remplace la version 10)

Révision: 01.07.2024

Nom du produit: PEROXAN CU-80 L

(suite de la page 1)

P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P264	Se laver soigneusement après manipulation.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P405	Garder sous clef.
P410	Protéger du rayonnement solaire.
P411+P235	Stocker à une température ne dépassant pas +30°C. Tenir au frais.
P420	Stocker séparément.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Indications complémentaires:** Réservé aux utilisateurs professionnels.

· **2.3 Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

· **vPvB:** Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

· **Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien**

La substance/le mélange ne contient aucun composant présentant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57(f) de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement délégué (UE) 2018/605 de la Commission dans des quantités égales ou supérieures à 0,1 %.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.1 Substances**

· **No CAS Désignation** 80-15-9 hydroperoxyde de alpha,alpha-diméthylbenzyle

· **Limites de concentration spécifiques**

Skin Corr. 1B; H314: C ≥ 10 %
 Skin Irrit. 2; H315: 3 % ≤ C < 10 %
 Eye Dam. 1; H318: C ≥ 3 %
 Eye Irrit. 2; H319: 1 % ≤ C < 3 %
 STOT SE 3; H335: C < 10 %

· **Composants dangereux:**

CAS: 80-15-9 EINECS: 201-254-7 Numéro index: 617-002-00-8 Reg-No.: 01-2119475796-19	hydroperoxyde de alpha,alpha-diméthylbenzyle Org. Perox. E, H242; Acute Tox. 3, H331; STOT RE 2, H373; Skin Corr. 1B, H314; Aquatic Chronic 2, H411; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1B; H314: C ≥ 10 % Skin Irrit. 2; H315: 3 % ≤ C < 10 % Eye Dam. 1; H318: C ≥ 3 % Eye Irrit. 2; H319: 1 % ≤ C < 3 % STOT SE 3; H335: C < 10 %	80-90%
CAS: 98-82-8 EINECS: 202-704-5 Numéro index: 601-024-00-X Reg-No.: 01-2119473983-24	cumène Flam. Liq. 3, H226; Carc. 1B, H350; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; STOT SE 3, H335	10-20%
CAS: 617-94-7 EINECS: 210-539-5	2-phénylpropane-2-ol Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	2,5-5%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des mesures de premiers secours**

· **Remarques générales:**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
 Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.
 Ne retirer la protection respiratoire qu'après avoir retiré les vêtements contaminés.
 Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.



Autoprotection du secouriste d'urgence.

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

 (suite page 3)
 LU/FR

Nom du produit: PEROXAN CU-80 L


(suite de la page 2)

- **Après inhalation:** Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.
- **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
Un traitement médical immédiat est nécessaire car des brûlures non traitées provoquent des plaies difficilement guérissables.
Enlever les vêtements imprégnés du produit.
- **Après contact avec les yeux:** Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
Protéger l'oeil intact.
- **Après ingestion:** Consulter immédiatement un médecin.
Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.
Provoque de graves lésions des yeux.
Toxique par inhalation.
Peut irriter les voies respiratoires.
Peut provoquer le cancer.
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.
Gaz carbonique, hydrocarbures craqués, Monoxyde de carbone
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
- **Autres indications** Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.
Autoprotection du secouriste d'urgence.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Tenir éloigné des sources d'inflammation.
Si la température continue à croître, refroidir à jet d'eau d'une distance.
En cas de dégradation de produit, porter un masque de protection respiratoire avec filtre A.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
 Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
S'il s'agit de grandes quantités, il faut les diluer avant l'élimination avec des phlegmatisants à < 10 %.
Nettoyage mécanique ou mélanger le produit avec une matière absorbant des liquides (p. ex. Vermiculit) et l'éliminer ensuite en observant les règlements administratifs.
Mouiller le mélange d'absorbant et de produit répandu avec de l'eau.

(suite page 4)

— LU/FR —

Nom du produit: PEROXAN CU-80 L

(suite de la page 3)

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.
En cas d'accident de transport et de renversement de quantités importantes de produits, informer les autorités.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Eviter la formation d'aérosols.
En cas de transvasement de quantités plus importantes sans dispositif d'aspiration, porter un appareil de protection respiratoire.
Ne pas remettre les résidus dans les cuves de stockage.
Il faut limiter le stockage sur le lieu de travail.
N'employer que dans des secteurs bien aérés.
Aspiration sur l'objet nécessaire.
Laver bien les mains avant de faire une pause ou à la fin du travail.
Le produit ne peut pas avoir contact qu'avec des matières appropriées comme, p. ex., polyéthylène ou acier fin.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser
Tenir le produit et les récipients vidés à l'écart de la chaleur et des sources d'inflammation.
Eviter les chocs et les frictions.



Ne pas fumer.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri de la chaleur.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Eviter les chocs et les frictions.
Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
Utiliser des appareils et armatures antidéflagrants ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.
Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.



Porter des chaussures à semelles conductrices.



Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif
Eviter flammes libres, étincelles, la lumière du soleil direct et autres sources de chaleur.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Stockage:**

Stocker conformément à la réglementation locale/nationale.

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.
Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.
N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.

Indications concernant le stockage commun:

Conserver à l'écart des impuretés, de la rouille, des produits chimiques en particulier les acides et les alcalis concentrés et les accélérateurs (sels de métaux lourds et amines).
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Protéger contre les impuretés.
Fermer à clé et interdire l'accès aux enfants.
Stockage nécessaire dans un local collecteur.

Température de stockage recommandée (Pour maintenir le qualité):

0 +30 °C

Classe de stockage:

5.2

(suite page 5)

LU/FR

Nom du produit: **PEROXAN CU-80 L**

(suite de la page 4)

· 7.3 Utilisation(s) finale(s)
particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

* **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

98-82-8 cumène

IOELV (EU)	Valeur momentanée: 250 mg/m ³ , 50 ppm
	Valeur à long terme: 50 mg/m ³ , 10 ppm
	Peau

· DNEL

80-15-9 hydroperoxyde de alpha,alpha-diméthylbenzyle

Inhalatoire	DNEL Longterm System	6 mg/m3 (Worker)
-------------	----------------------	------------------

98-82-8 cumène

Dermique	DNEL Longterm System	7,7 mg/kg bw/day (Worker)
Inhalatoire	DNEL Acute Local	250 mg/m3 (-)
	DNEL Longterm System	50 mg/m3 (Worker)

· PNEC

80-15-9 hydroperoxyde de alpha,alpha-diméthylbenzyle

PNEC Sédiments des eaux marines	0,002 mg/kg sed dw (-)
PNEC Eau douce	0,003 mg/l (AF 1.000)
PNEC Sédiments d'eau douce	0,023 mg/kg sed dw (-)
PNEC Sol	0,003 mg/kg soil dw (-)
PNEC STP	0,35 mg/l (-)
PNEC Eaux marines	0 mg/l (AF 10.000)

98-82-8 cumène

PNEC Sédiments des eaux marines	0,322 mg/kg sed dw (-)
PNEC Eau douce	0,035 mg/l (AF 10)
PNEC Sédiments d'eau douce	3,22 mg/kg sed dw (-)
PNEC Sol	0,624 mg/kg soil dw (-)
PNEC STP	200 mg/l (AF 10)
PNEC Eaux marines	0,004 mg/l (AF 100)

· Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Contrôles techniques
appropriés

Système de ventilation efficace. Minimiser les concentrations d'exposition sur le lieu de travail.
Veiller à ce que les douches oculaires et les douches de sécurité se trouvent à proximité du poste de travail.

· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

· Mesures générales de
protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Conserver à part les vêtements de protection.
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
Protection préventive de la peau avec une crème de protection.
Veiller à un nettoyage à fond de la peau après le travail et avant les pauses.

· Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.



Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Filtre A2

· Protection des mains:

Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.





Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Gants de protection

(suite page 6)
LU/FR

Nom du produit: **PEROXAN CU-80 L**

(suite de la page 5)

- **Matériau des gants** Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
Caoutchouc butyle : $\geq 0,5$ mm d'épaisseur, < 30 minutes de temps de rupture
- **Temps de pénétration du matériau des gants** Caoutchouc butyle : $\geq 0,5$ mm d'épaisseur, < 30 minutes de temps de rupture
- **Protection des yeux/du visage**  Lunettes de protection hermétiques
- **Protection du corps:**  Vêtements de travail protecteurs

*** RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****· Indications générales**

- **Couleur:** Jaune clair
- **Odeur:** Caractéristique
- **Seuil olfactif:** Non déterminé.
- **Point de fusion/point de congélation:** -9 °C (CAS 80-15-9)
- **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** Non applicable.
Avant ou pendant l'ébullition survient une décomposition.
Non applicable.
- **Inflammabilité**
- **Limites inférieure et supérieure d'explosion**
- **Inférieure:** Non déterminé.
- **Supérieure:** Non déterminé.
- **Point d'éclair** 64 °C
- **Température de décomposition:** +80 °C (SADT)
- **pH** Non déterminé.
- **Viscosité:**
- **Viscosité cinématique** Non déterminé.
- **Dynamique à 20 °C:** 15 mPas
- **Solubilité**
- **l'eau à 25 °C:** 13,9 g/l (CAS 80-15-9)
- **Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)** voir section 12
- **Pression de vapeur à 25 °C:** 0,0044 hPa (CAS 80-15-9)
- **Densité et/ou densité relative**
- **Densité à 20 °C:** 1,04 g/cm³
- **Densité relative** Non déterminé.
- **Densité de vapeur:** Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

- **Aspect:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Forme:** Liquide
- **Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité**
- **Température d'inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- **Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
- **Changement d'état**
- **Taux d'évaporation:** Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique

- **Substances et mélanges explosibles** néant
- **Gaz inflammables** néant
- **Aérosols** néant
- **Gaz comburants** néant
- **Gaz sous pression** néant
- **Liquides inflammables** néant
- **Matières solides inflammables** néant
- **Substances et mélanges autoréactifs** néant
- **Liquides pyrophoriques** néant
- **Matières solides pyrophoriques** néant
- **Matières et mélanges auto-échauffants** néant
- **Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau** néant
- **Liquides comburants** néant
- **Matières solides comburantes** néant

(suite page 7)
LU/FR

Nom du produit: **PEROXAN CU-80 L**

(suite de la page 6)

· Peroxydes organiques	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant
· Autres caractéristiques de sécurité	
· Oxygène actif	8,3 - 8,7 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité	Stable dans les conditions de stockage indiquées.
· 10.2 Stabilité chimique	
· Décomposition thermique/ conditions à éviter:	La SADT - (Self accelerating decomposition temperature / température de décomposition auto-accélérée) est la température la plus basse à partir de laquelle une décomposition auto-accélérée peut se produire pour une substance donnée dans son emballage de transport. Une réaction de décomposition auto-accélérée et dans certaines circonstances, une explosion ou un feu peuvent être causés par une décomposition thermique du produit à partir de la température suivante. Un contact avec des substances incompatibles peut provoquer la décomposition du produit à la SADT ou en dessous de la SADT. Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes. Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.
· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Décomposition autoaccélérée à (SADT).
· 10.4 Conditions à éviter	Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil. Eviter flammes libres, étincelles, la lumière du soleil direct et autres autres sources de chaleur.
· 10.5 Matières incompatibles:	Décomposition spontanée au contact de saletés, rouille, produits chimiques, bases et acides concentrés, et accélérateurs (par exemple sels de métaux lourds et amines). Eviter tout contact.
· 10.6 Produits de décomposition dangereux:	Gaz carbonique, hydrocarbures craqués, Monoxyde de carbone Aucun produit de décomposition dangereux en cas de stockage et de manipulation conformes.
· Indications complémentaires:	Les procédures d'urgence varient en fonction des conditions. L'utilisateur doit mettre en place un plan de réaction pour les situations d'urgence.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008	
· Toxicité aiguë	Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané. Toxique par inhalation.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

80-15-9 hydroperoxyde de alpha,alpha-diméthylbenzyle

Oral	LD50	382 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	134 mg/kg (Lapin)
Inhalatoire	LC50 / 4h	1,37 mg/l (Rat)

98-82-8 cumène

Oral	LD50	2.260 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	>10.000 mg/kg (Lapin)
Inhalatoire	LC0 6h	17,6 mg/l (Rat)

617-94-7 2-phénylpropane-2-ol

Oral	LD50	1.300 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	4.300 mg/kg (Lapin)

· Effet primaire d'irritation:

· Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
--	---

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

80-15-9 hydroperoxyde de alpha,alpha-diméthylbenzyle

Lapin (corrosif)

98-82-8 cumène

Lapin (non irritant) (OECD 404)

617-94-7 2-phénylpropane-2-ol

Lapin (irritant)

· Lésions oculaires graves/ irritation oculaire	Provoque de graves lésions des yeux.
--	--------------------------------------

(suite page 8)
LU/FR

Nom du produit: **PEROXAN CU-80 L**

(suite de la page 7)

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire	
80-15-9 hydroperoxyde de alpha,alpha-diméthylbenzyle	
Lapin	(corrosif)
98-82-8 cumène	
Lapin	(non irritant) (OECD 405)
617-94-7 2-phénylpropane-2-ol	
Lapin	(Irritant pour les yeux.)
· Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
· Sensibilisation respiratoire ou cutanée	
80-15-9 hydroperoxyde de alpha,alpha-diméthylbenzyle	
.	(non sensibilisant)
98-82-8 cumène	
cochons d'Inde	(non sensibilisant) (OECD 406)
· Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
· Mutagénicité sur les cellules germinales	
80-15-9 hydroperoxyde de alpha,alpha-diméthylbenzyle	
in vitro	(preuve des effets)
in vivo	(aucune preuve d'effets)
98-82-8 cumène	
in vitro	(négatif) (OECD 471)
	(négatif) (OECD 482)
	(négatif) (OECD 473)
	(négatif) (OECD 476)
in vivo	(ambiguë) (OECD 474)
· Cancérogénicité Peut provoquer le cancer.	
· Cancérogénicité	
80-15-9 hydroperoxyde de alpha,alpha-diméthylbenzyle	
.	(pas de données disponibles)
98-82-8 cumène	
.	(preuves suffisantes dans les expériences sur les animaux)
· Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique Peut irriter les voies respiratoires.	
· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	
· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée	
80-15-9 hydroperoxyde de alpha,alpha-diméthylbenzyle	
Inhalatoire	NOAEC 31 mg/m ³ (Rat)
98-82-8 cumène	
Inhalatoire	NOAEC 612 mg/m ³ (Rat) (OECD 413)
· Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.	
· 11.2 Informations sur les autres dangers	
· Propriétés perturbant le système endocrinien La substance/le mélange ne contient aucun composant présentant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57(f) de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement délégué (UE) 2018/605 de la Commission dans des quantités égales ou supérieures à 0,1 %.	
Aucun des composants n'est compris.	

LU/FR
(suite page 9)

Nom du produit: **PEROXAN CU-80 L**

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques· **12.1 Toxicité**· **Toxicité aquatique:****80-15-9 hydroperoxyde de alpha,alpha-diméthylbenzyle**

EC50 / 72h	3,1 mg/l (desmodesmus subspicatus) (OECD 201)
LC50 / 96h	3,9 mg/l (oncorhynchus mykiss) (OECD 203)
LC50	10-100 mg/l (leuciscus idus)
EC50 / 48h	18,84 mg/l (daphnia magna) (OECD 202)

98-82-8 cumène

EC50 / 72h	2,01 mg/l (desmodesmus subspicatus) (OECD 201)
LC50 / 96h	4,7 mg/l (cyprinodon variegatus) 4,8 mg/l (oncorhynchus mykiss)
EC50 / 48h	2,14 mg/l (daphnia magna) (OECD 202)
NOEC / 21d	0,35 mg/l (daphnia magna) (OECD 211)

· **12.2 Persistance et dégradabilité**· **Degré d'élimination:**· **Classification:****80-15-9 hydroperoxyde de alpha,alpha-diméthylbenzyle**

Dégradabilité (N'est pas facilement biodégradable) (OECD 301 B)

98-82-8 cumène

Dégradabilité (Facilement biodégradable)

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation**· **Coefficient de partage : nOctanol/eau : [Log Kow]**

80-15-9	hydroperoxyde de alpha,alpha-diméthylbenzyle	1,6 (25°C)
98-82-8	cumène	3,55 (20°C)
617-94-7	2-phénylpropane-2-ol	1,89 (25°C)
98-86-2	acétophénone	1,65 (20°C)

· **Facteur de bioconcentration (FBC)**

80-15-9	hydroperoxyde de alpha,alpha-diméthylbenzyle	< 1
98-82-8	cumène	94,69

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.
 · **vPvB:** Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

· **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

La substance/le mélange ne contient aucun composant présentant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57(f) de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement délégué (UE) 2018/605 de la Commission dans des quantités égales ou supérieures à 0,1 %.

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.7 Autres effets néfastes**

· **Remarque:** Toxique chez les poissons.

· **Autres indications écologiques:**· **Indications générales:**

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Toxique pour les organismes aquatiques.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (classification selon liste): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**· **Recommandation:**

Se conformer toujours aux règlements administratifs. Enlever le produit, p. ex., par incinération après l'avoir dilué préalablement avec un inerte à approx. 10 %.

· **Code déchet:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Élimination conformément à la législation en vigueur. Veuillez prendre contact avec le service compétent (administration ou entreprise d'élimination de déchets) qui vous informera des mesures à prendre en matière d'élimination.

Nom du produit: **PEROXAN CU-80 L**

(suite de la page 9)

· Emballages non nettoyés:

· Recommandation: Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification · ADR, IMDG, IATA	UN3109
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR · IMDG · IATA	UN3109 PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE F, LIQUIDE (HYDROPEROXYDE DE CUMYLE), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT ORGANIC PEROXIDE TYPE F, LIQUID (CUMYLHYDROPEROXIDE), MARINE POLLUTANT ORGANIC PEROXIDE TYPE F, LIQUID (CUMYLHYDROPEROXIDE)
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR  · Classe · Étiquette	5.2 (P1) Peroxydes organiques. 5.2+8
· IMDG  · Class · Label	5.2 Peroxydes organiques. 5.2/8
· IATA  · Class · Label	5.2 Peroxydes organiques. 5.2 (8)
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement · Marine Pollutant: · Marquage spécial (ADR):	Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : HYDROPEROXYDE DE CUMYLE Oui Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre)
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): · Stowage Category · Stowage Code · Segregation Code	Attention: Peroxydes organiques. 539 D SW1 Protected from sources of heat. SG35 Stow "separated from" SGG1-acids SG36 Stow "separated from" SGG18-alkalis. SG72 See 7.2.6.3.2.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ) · Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels	125 ml Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée 2 D
· RID / GGVSEB:	voir ADR

(suite page 11)
LU/FR

Nom du produit: **PEROXAN CU-80 L**

(suite de la page 10)

· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	125 ml
· Excepted quantities (EQ)	Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**· **Directive 2012/18/UE**· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I**
· **Catégorie SEVESO**

Aucun des composants n'est compris.

H2 TOXICITÉ AIGUË

P6b SUBSTANCES ET MÉLANGES AUTORÉACTIFS et PEROXYDES ORGANIQUES

E2 Danger pour l'environnement aquatique

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas**

50 t

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut**

200 t

· **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII**

Conditions de limitation: 3, 28, 75

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

· **Prescriptions nationales:**

Le produit est soumis à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de l'ordonnance sur les produits dangereux.

· **Indications sur les restrictions de travail:**

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

· **Règlement en cas d'incident:**

Les seuils quantitatifs selon le règlement en cas d'incident doivent être respectés.

· **Directives techniques air:**

Classe	Part en %
I	80-90
NK	10-20

· **Classe de pollution des eaux:**

Classe de pollution des eaux 2 (classification selon liste): polluant.

· **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**· **A noter:**

Suivre les réglementations locales/nationales.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

(suite page 12)

LU/FR —

**Fiche de données de sécurité
 selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 10.12.2024

Version: 11 (remplace la version 10)

Révision: 01.07.2024

Nom du produit: PEROXAN CU-80 L

(suite de la page 11)

H312 Nocif par contact cutané.
 H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H331 Toxique par inhalation.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 H350 Peut provoquer le cancer.
 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Service établissant la fiche technique:
Contact:

Protection de l'environnement / Sécurité du travail

Tel: +49 2871 9902-0

E-mail: mail@pergan.com

Numéro de la version précédente:

10

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
 ICAO: International Civil Aviation Organisation
 ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 DOT: US Department of Transportation
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
 PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
 Org. Perox. E: Peroxydes organiques – Type E/F
 Org. Perox. F: Peroxydes organiques – Type E/F
 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
 Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
 Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
 Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
 Carc. 1B: Cancérogénicité – Catégorie 1B
 STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
 STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2
 Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
 Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

 LU/FR —
 (suite page 13)

Nom du produit: **PEROXAN CU-80 L**

(suite de la page 12)

Annexe: Scénario d'exposition

- **Description des activités/
procédés considérés dans le
scénario d'exposition** Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité
- **Guide pour l'utilisateur en aval** Pas d'autres informations importantes disponibles.